

ASPECTS DE L'HISTOIRE DE LA « CIVITAS SUESSIONUM » ET DU DIOCESE DE SOISSONS AUX ÉPOQUES ROMAINE ET MÉROVINGIENNE

par Reinhold Kaiser

Situé en gros au Nord-Est des plateaux tertiaires de l'Île de France, bordé au Nord-Ouest par la Picardie et à l'Est par la Champagne de Reims, l'ancien diocèse de Soissons comprenait néanmoins des régions fort variées, telles la large vallée de l'Aisne inférieure et la Brie Galeuse. Le peuplement préhistorique d'un secteur bien délimité de cette région entre Aisne et Marne a récemment fait l'objet d'une étude détaillée montrant, cartes et inventaires à l'appui, les étapes successives de l'occupation du sol du paléolithique jusqu'à l'époque gallo-romaine (1), époque à partir de laquelle la documentation archéologique doit être confrontée avec d'autres sources, les textes et la toponymie par exemple. Le peuplement pendant le premier millénaire de notre ère doit être étudié dans le cadre du territoire de toute la civitas, unité politique et administrative des plus stables. Grâce à son étendue relativement res-

treinte, elle permet de réunir toute la documentation et les résultats des sciences auxiliaires de l'Histoire dans un tableau d'ensemble dont, évidemment, on ne trouve ici que quelques aspects. Ni les méthodes de recherche, ni la problématique, ni la richesse des renseignements ni, encore, les conclusions partielles ou définitives n'ont pu être exposées ici. Seuls, les matières, les époques et les lieux sur lesquels ont porté mes recherches, sont évoqués dans cet article (2).

1. - R. Parent, *Le peuplement préhistorique entre la Marne et l'Aisne*, Travaux de l'Institut d'Art préhistorique de l'Université de Toulouse, t. 13, 14 (1971, 1972).

2. - Mes études concernant la région de Soissons sont publiées, avec plans et cartes, sous le titre de *Untersuchungen zur Geschichte der Civitas und Diözese Soissons in römischer und merowingischer Zeit* dans la série du *Rheinisches Archiv* N° 89 (1973), publiée par l'Institut d'histoire régionale de l'Université de Bonn.

Les limites de la civitas Suessionum et sa subdivision en pagi.

Le territoire occupé par les Suessions avant la conquête romaine reste difficile à délimiter. Cependant les quelques données de la Guerre des Gaules de César et l'archéologie permettent de situer son noyau autour de l'axe de l'Aisne inférieure marqué par une série d'oppida. La frontière de la civitas gallo-romaine, mieux connue grâce aux textes, aux inscriptions et aux traces archéologiques, se caractérise à beaucoup d'endroits par une étonnante stabilité — de l'époque gallo-romaine jusqu'à la Révolution —, mais les modifications ne manquent pas, notamment dans la vallée de l'Oise qui aurait pu former une frontière dite naturelle.

La frontière demeure inchangée au Nord dans la vallée de l'Ailette (oppidum de frontière : Pont-Saint-Mard), à l'Ouest, dans la vallée de l'Automne (sanctuaire-marché suession : Champlieu ; pierres milliaires sur la route de Soissons-Senlis trouvées au-dessous de Champlieu), au Sud-Ouest, dans la vallée du Petit-Morin (sanctuaire-marché des Meldes : Jouarre ?) et à l'Est, dans la vallée de la Vesle (station routière « Ad Fines » — Fismes, entre Reims et Soissons). Pourtant au Haut Moyen Age, en raison des partages du royaume mérovingien, de la formation de duchés, de la force d'attraction des évêchés voisins ou du transfert de chefs-lieux de cités, le territoire de la civitas Suessionum subit plusieurs amputations, principalement dans la région d'entre l'Aisne inférieure et l'Oise et dans le bassin de l'Ardre.

Le cours de l'Oise moyenne, loin d'être une ligne de démarcation parfaite, séparait les civitates de St-Quentin - Vermand, Beauvais, Soissons et Senlis jusqu'au moment où le chef-lieu du diocèse de Vermand fut déplacé vers le castrum de Noyon (milieu du 6^e siècle), position de repli du christianisme en recul devant le regain du paganisme dans la Gaule septentrionale. L'évêché — refuge de Noyon, soutenu au 7^e siècle par les rois mérovingiens, a dû gagner un point d'appui sur la rive gauche de l'Oise où les domaines royaux formaient comme un grand et seul district fiscal. De toute manière, à la fin du 8^e siècle, le pagus Noviomagensis comprenait tout le secteur entre l'Oise, l'Aisne et la route romaine Soissons - Vic-sur-Aisne - Noyon et par là, les quatre palais qui appartenaient jadis aux Mérovingiens : Berny-Rivière, Berneuil, Choisy-au-Bac et Montmacq. En 814 seulement, un synode rassemblé à Noyon réglait le conflit surgit entre les églises de Soissons et de Noyon à propos des limites ecclésiastiques dans ce pagus.

Les quatre palais faisaient définitivement partie du diocèse de Soissons. Seules, cinq paroisses de la rive gauche de l'Oise furent soumises à l'évêque de Noyon (3). La décision de 814 ne rétablit pas la frontière antique — l'Oise probablement —, mais ménagea un compromis entre les deux intéressés. Dans l'Est de la civitas, le pagus Tardunensis s'étendait de part et d'autre de la frontière sur les territoires des civitates de Reims et de Soissons.

C'était probablement la force d'expansion de l'église de Reims qui avait permis de faire reculer la limite diocésaine vers l'Ouest profitant ainsi de la situation intermédiaire du pagus entre la Neustrie et l'Austrasie. Fin 7^e, début 8^e siècle, les fluctuations se figèrent, le pagus restait divisé entre Reims et Soissons. Son chef-lieu « Tardunum », peut-être Mont-Notre-Dame, doit être cherché, en tout cas, dans la civitas de Soissons, car le quatrième archidiaconé du diocèse avait reçu son nom. Ces deux pagi limitrophes prouvent que le territoire de la civitas, considéré par Grégoire de Tours encore comme une unité indivise, éclatait depuis les derniers Mérovingiens en districts ruraux plus restreints, pagi centrés autour de leurs chefs-lieux. Ainsi, le pagus Suessionensis ne comprenait que les alentours immédiats de Soissons et préfigurait le comté féodal, le pagus Vadensis, dans l'Ouest de la civitas, s'organisait autour de Vez, le pagus Urcisus ou Urcensis³ autour d'Oulchy, le pagus Otmensis autour de son centre « Odomum » que l'on peut localiser à Château-Thierry, et le pagus éphémère de « Bagensonisus » autour de Binson. Les centres de tous ces pagi étaient des agglomérations à activités non-agraires : le chef-lieu de la civitas elle-même, le castrum de Noyon et les vici situés près des voies d'eau et des gués ou des routes romaines. On peut supposer pour quelques uns d'entre eux qu'ils continuaient des traditions antiques, ainsi les pagi Urcensis et Tardunensis se situaient-ils dans les pourtours de la colonisation militaire gallo-romaine du bassin de l'Ourcq.

Les étapes du peuplement.

Depuis l'époque préhistorique, la région entre l'Aisne, l'Oise et la Marne, peuplée d'une façon relativement dense, montre un contraste net, dû

aux conditions géographiques, entre le peuplement de plateau et le peuplement de vallée, contraste qui se double au cours des époques d'une opposition entre deux stades de civilisations, une encore ancienne qui marque les plateaux et une plus récente dans les vallées. Ainsi la population néolithique des plateaux de l'Orchois et du Tardenois résista-t-elle longtemps aux influences des civilisations du Bronze et du Fer qui pénétrèrent par les vallées de l'Aisne et de la Marne. La civilisation marnienne (La Tène I), seule, s'implanta d'une façon durable sur les plateaux orientaux de l'Île de France. Vers 150 avant notre ère, une partie des Belgae, les Rèmes, les Véromanduens et les Suessions, l'assimila. La région centrale du territoire occupé par les Suessions se délimite autour de l'Aisne inférieure et de ses affluents par une fréquence plus élevée d'oppida. César donne le chiffre de 12. Les recherches archéologiques permettent de localiser le chef-lieu « Noviodunum » à Pommiers, les oppida d'Ambleny, de Montigny-Lengrain et de Vieux-Moulin sur l'Aisne inférieure, Muret-et-Crouettes dominant la Crise et Pont-Saint-Mard l'Ailette.

L'œuvre de conquête de César se consolida sous Auguste entre autre par la forte armature du réseau routier qu'Agrippa avait conçu et dont il avait entrepris la réalisation. La ville nouvelle d'Augusta Suessionum était liée d'une part — via Reims ou via Troyes — à la capitale des Gaules, Lyon, d'autre part — via St-Quentin et Arras ou via Noyon — au port de Boulogne-sur-Mer, embarcadère pour la Bretagne. La plaque tournante de Reims ouvrait l'éventail des routes de l'Est. Dans ce système les nœuds routiers de Soissons et de Reims semblent se compléter : l'un se tournait vers la Manche, l'autre vers le Rhin.

En dehors de ces grandes voies de l'Empire, un réseau de viae vicinales, héritières parfois des pistes préhistoriques, liait le chef-lieu de la civitas aux centres des civitates voisines ou encore aux vici. Utilisées pendant les époques gallo-romaine et médiévale, les deux catégories de routes attirèrent et dirigeaient dans une certaine mesure l'occupation du sol. Les modifications du réseau routier au Bas Empire répondaient aux structures militaires nouvelles. Ainsi la route, appelée au 9^e siècle « via Barbaria », qui encerclait la capitale de la province de la Belgique Seconde à l'Ouest, et la route qui liait la station de Binson sur la Marne à la station d'Oulchy en suivant la vallée de l'Ourcq, doivent être rapprochées de l'établissement des laeti dans ces régions.

La corrélation entre la fixation du peuplement et le réseau routier est particulièrement nette pour

les stations routières, telles Fismes-Bazoches, ou pour les agglomérations routières établies près d'un pont ou d'un gué, par exemple les vici de Vic-sur-Aisne, « Odomum » ou Binson, ou encore le vicus qui s'étendait de part et d'autre de la via publica Soissons - Senlis dans l'actuelle Forêt de Compiègne (Saint-Etienne-Roilaye).

Pour l'ensemble du territoire de la civitas le peuplement, aux époques gallo-romaine et mérovingienne, se caractérise par une continuité remarquable qui, bien sûr, n'exclut pas des regroupements, des déplacements et même des abandons partiels de lieux habités. La vallée de la Marne où l'élément préromain restait vivace dans le culte et dans la toponymie encore pendant la haute époque de la Paix Romaine, le bassin de l'Ourcq et la large vallée de l'Aisne présentent une densité d'habitats particulièrement élevée. Les troubles au cours de la deuxième moitié du 3^e siècle entraînaient, par endroits, un glissement de l'habitat des plateaux vers les vallées, mais poussaient aussi à la concentration de la propriété foncière permettant la formation des grands domaines des époques constantinienne et post-constantinienne. Un certain nombre de villae luxueuses, remarquables par leur mosaïques, Bazoches, Blangy-lès-Fismes par exemple, attestent un renouveau économique, surtout dans la région voisine des chefs-lieux, Reims et Soissons.

Une nouvelle stratégie de la défense transformait au Bas Empire les villes ouvertes en citadelles et faisait établir des colonies militaires un peu partout dans la Gaule du Nord. Autour de Reims et de Soissons s'égrenaient, le long du Chemin de Barbarie ou de cet « agger publicus » de la vallée de d'Ourcq, les habitats des laeti dont témoignent la Notitia Dignitatum, l'archéologie et la toponymie. Un peuplement plus dense et un habitat groupé semblent caractériser la terra laetia de la civitas Suessionum. Les nécropoles de Caranda, Armentières-sur-Ourcq, Confavreux et Breny, utilisées sans interruption jusqu'à l'époque mérovingienne, font penser que cette colonisation militaire, probablement un des soutiens d'Aegidius et de Syagrius, subsista sous les premiers Mérovingiens, bien que son but ait désormais été la protection de la frontière du royaume de Soissons. Le nombre et la structure de la population qui a laissé les grandes nécropoles entre Château-Thierry et Soissons restent difficiles à saisir. À côté de l'habitat isolé de Confavreux, au nombre d'habitants infime, des agglomérations villageoises, telle Aiguizy, ont dû compter de 160 à 170 personnes. Leur stratification sociale est presque totalement inconnue. Seules, quelques nécropoles comme à Arcy-Sainte-Restitue, montrent qu'une aristocratie a fait souche dès la conquête de Clovis. Les traditions militaires de ces colonisations et

3 - Flodoard, *Hist. Rem. Eccl.* II, 18 (MG SS XIII, 466)

l'existence précoce d'une aristocratie puissante pourraient expliquer pourquoi, depuis la deuxième moitié du 6^e siècle, justement dans cette région frontalière entre les deux royaumes de Neustrie et d'Austrasie, des révoltes de grands inquiétèrent les rois mérovingiens.

La « terre laetica », probablement domaine de l'Etat Romain, faisait, semble-t-il, partie du fisc royal, comme l'indiquent quelques sources tardives — pour Confavreux par exemple —, mais passait très tôt dans la possession de l'aristocratie et de l'Eglise. Au 7^e siècle d'ailleurs, la pénétration chrétienne atteignait une première étape : les anciens rites funéraires sont abandonnés, les cimetières déplacés. Les patronymes évoquent une première vague de fondation d'églises rurales.

Le peuplement de la vallée de l'Aisne, dans son ensemble d'une très grande continuité, se développe sans que le changement de régime, en 486, ne l'affecte beaucoup. Cependant la manière germanique de construire apporte quelques innovations. Ainsi les cabanes mérovingiennes établies près des cours d'eau ou des sources, à Maizy, Villeneuve-Saint-Germain, Tartiers et Osly-Courtill diffèrent des « villae rusticae » gallo-romaines. Les habitats de Tartiers et d'Osly dont les églises dédiées à Saint-Martin remontent à une époque reculée, appartenaient, à l'époque carolingienne, au domaine royal de Cuisy-en-Almont, ce qui pourrait indiquer une fondation sur la terre du fisc.

Domaines royaux et domaines aristocratiques.

Le transfert des domaines de l'Etat romain dans le fisc mérovingien reste difficile à démontrer bien que des domaines comme Confavreux ou Crouy (Saint-Médard) le rendent très probable, même pour l'ensemble de la terra laetica. Clovis et ses fils disposaient, en tout cas, d'un district fiscal très étendu dans les régions de l'Oise, de l'Aisne et de la Seine, c'est dire précisément dans le noyau de la puissance de Syagrius.

Les palais mérovingiens de la civitas Suessionum s'égrenaient le long de l'Oise moyenne de Quierzy par Montmacq et Compiègne jusqu'à Verberie. Berny-Rivière, palais fréquenté particulièrement par Chilpéric, et Choisy-au-Bac avec son monastère rural, se trouvaient sur l'Aisne inférieure. D'autres lieux de séjour des Mérovingiens et des Carolingiens et d'autres « fiscs » s'y ajoutaient. Des do-

maines royaux se rencontraient aussi dans la vallée de la Marne bien que peu de traces s'en soient conservées pour la civitas Suessionum. Dans le bassin de l'Ourcq, une série de domaines reliait les fiscs de Nanteuil-le-Haudouin, de Lagny et de Ver-sur-Launette, situés dans les diocèses de Senlis et de Meaux, aux domaines du pagus Tardunensis cédés aux maires du palais neustrien, Waratto, ou austrasien, Grimoald. Les propriétés royales à Neuilly-Saint-Front, Confavreux et Aiguizy se situaient justement dans le pourtour de l'ancienne « terra laetica ».

Un certain nombre de traits communs caractérisent les palais mérovingiens et carolingiens, situés dans la civitas. Quierzy, Compiègne, Berny-Rivière et Verberie jouxtaient tous des endroits où des routes romaines passaient l'Oise ou l'Aisne. Les stations routières où l'on passait les rivières étaient respectivement Pontoise-lès-Noyon ou le castrum de Noyon lui-même, Venette, Vic-sur-Aisne et Pont-Sainte-Maxence. Telle s'affirme la corrélation entre l'agglomération en partie non agraire du vicus (station routière) et le palais royal. L'établissement de Quierzy en aval de l'embouchure de l'Ailette, précisément à l'endroit où l'Oise devient navigable, souligne, en dehors de l'habitude franque de s'installer près d'un cours d'eau, l'importance de plus en plus grande des rivières en tant que voies de communication. Cette situation des palais près de l'Oise, c'est-à-dire dans une région où les forces d'expansion des diocèses voisins s'entrecroisaient et se neutralisaient dans une certaine mesure, a peut-être préservé, pendant les époques de faiblesse, les propriétés royales de la mainmise des églises, à laquelle n'échappa pas Berny-Rivière par exemple.

A côté de la royauté mérovingienne, tributaire des traditions léguées par le « Romanorum rex » Syagrius (4), la noblesse, à son tour, assimile l'héritage que lui avait laissé l'aristocratie sénatoriale, parmi laquelle figurent Flavius Jovinus (4^e siècle), Aegidius et Syagrius appartenant peut-être à la famille Lyonnaise des Syagrii (5^e siècle) et Remigius, Principius et Lupus, évêques de Soissons et de Reims à la fin du 5^e et au début du 6^e siècle. Leur style de vie aristocratique, l'exercice d'un pouvoir reposant sur leur situation sociale et la forme de l'exploitation domaniale qui se reflète par exemple dans le testament de saint Remi, préfigurent les manifestations de la noblesse mérovingienne. Comme l'indiquent quelques tombes riches d'Arcy-Sainte-Restitue, celle-ci s'établit dès la conquête de Clovis et atteint au cours du 6^e siècle une position qui permet à Rauching, « dux » de Soissons et de Meaux depuis 585, d'inciter cette

4 - Grégoire de Tours, *Hist. Fr.* II, 27 (MG SS rer. Mer. I, 71).

noblesse régionale à la révolte et d'aspirer, appuyé sur elle, à se tailler un « Regnum Campaniae » (5) entre les royaumes de Neustrie et d'Austrasie. Dès le 7^e siècle, il est possible de localiser les domaines des grands, par exemple dans la vallée de la Marne et les pagi Tardunensis et Urcensis.

Le chef-lieu de la civitas : Noviodunum - Augusta Suessionum - Soissons.

Le centre pré-urbain ou urbain de la civitas a parcouru bien des étapes depuis l'époque de l'indépendance gauloise jusqu'à Charlemagne. Le chef-lieu des Suessions « Noviodunum » peut être localisé sur l'éperon de Pommiers. Probablement entre 16 et 13 avant J.C., au cours de la réorganisation politique et administrative de la Gaule, la ville nouvelle d'Augusta Suessionum fut fondée dans la boucle de l'Aisne environ 4 km à l'Est de l'ancien chef-lieu, suivant en cela le principe du glissement des oppida vers la plaine, principe appliqué par les vainqueurs un peu partout. Le réseau des rues en échiquier, les nécropoles le long des grandes voies, le théâtre à arène, un quartier résidentiel de grand luxe et les lieux de culte soulignent l'essor de la ville pendant la Paix Romaine.

Les troubles du 5^e siècle transformèrent la ville ouverte en citadelle. A l'intérieur de l'enceinte rectangulaire de 300 sur 400 m (12 ha), le praetorium dans l'angle Nord-Est était comme le symbole d'une militarisation à laquelle correspondait, dans le plat pays, l'établissement des laeti. Ainsi dans le système de défense échelonnée de la Gaule du Nord, Soissons où, pour des raisons diverses, Aegidius et Syagrius installèrent leur quartier général, occupait une place importante. La sedes des derniers représentants de la puissance romaine attira les restes de l'administration financière, économique et militaire. Ainsi commença la tradition de ville de cour que Soissons conserva sous Clovis et ses fils et qui ne s'oublia même pas au cours du III^e siècle, quand les rois ne résidaient plus à Soissons. Au contraire, la valeur symbolique de l'ancienne sedes de Clovis réapparut clairement en 751, quand Pépin s'y fit élire et sacrer roi.

Les fonctions de ville de cour déterminaient, dans une certaine mesure, l'histoire de Soissons et sa

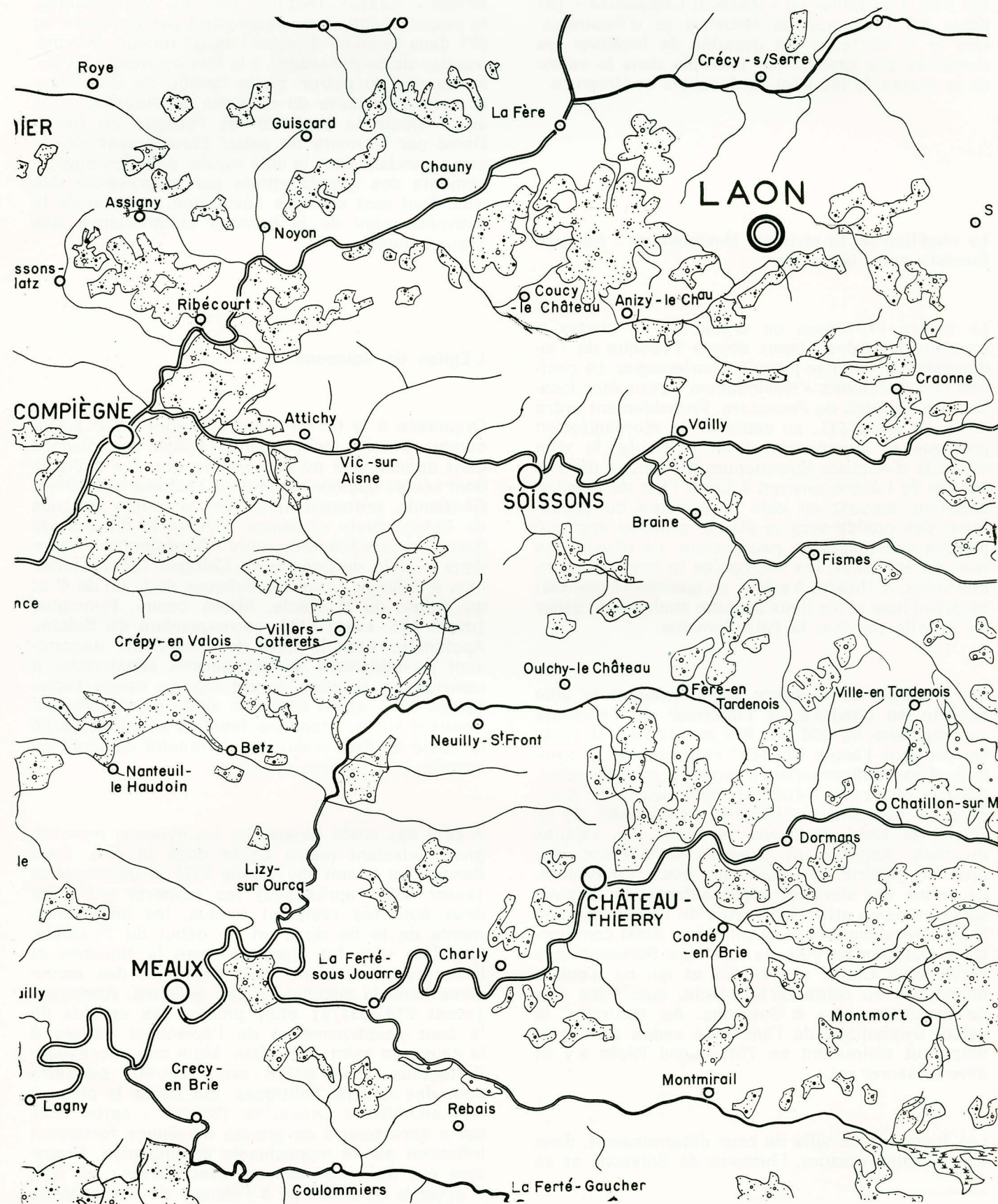
5 - Grégoire de Tours, *Hist. Fr.* IX, 9 (MG SS rer. Mer. I, 421).

topographie pendant quelques siècles : le « praetorium » romain, réutilisé par les Mérovingiens, le cirque construit ou reconstruit par Chilpéric en 577 dans le souci d'imiter l'usage romain, la construction de Saint-Médard, à la fois nécropole royale, sanctuaire du patron de la famille de Chlothaire et centre de culte du royaume de Neustrie, puis au 7^e siècle la fondation de l'abbaye de Notre-Dame par le maire du palais Ebroin, symbole de son ascendant dans la ville royale, enfin les établissements des grands attirés par la présence des rois. Tout ceci souligne l'évolution continue de la cathedra regni de la branche chlotharienne des Mérovingiens.

L'Eglise de Soissons.

Organisée à la fin du 3^e ou au début du 4^e siècle comme évêché indépendant, l'Eglise de Soissons était administrée au Bas Empire par des évêques dont seules quelques traditions tardives subsistent. Divitianus, prétendu neveu des premiers évêques de Reims, Sixte et Sinice, dirigea le diocèse de Soissons vers 300, Mercurius « Suessionum » figure dans la liste du concile de Cologne (346), Onesimus et Edibius furent les évêques de la fin du 4^e et du milieu du 5^e siècle. Mieux connu, Principius (avant 475 - avant 511), correspondant de Sidoine Apollinaire, était le frère de saint Remi. Appartenant probablement à l'aristocratie sénatoriale, il transmit sa fonction à son fils ou neveu Lupus (avant 511 - après 533). Ce mode de succession, fréquent surtout dans les familles sénatoriales de la Gaule du Sud, trahit une continuité qu'aurait pu rompre la conquête de Clovis.

A côté des chefs temporels, les évêques mérovingiens faisaient piètre figure dans la cité. Sous Banderidus (avant 550 - après 557) et Droctigisilus (avant 585 - après 589) les rapports entre les deux autorités restaient tendus, les bouleversements de la fin du 6^e et du début du 7^e siècle, quand la ville fut disputée entre la Neustrie et l'Austrasie, semblent avoir provoqué des confusions dans la succession des évêques. Ansericus (avant 614 - 637/8) était proche des cercles de la cour neustrienne et de l'épiscopat gagnés à la cause de saint Colomban. Mais son successeur Bettolenus (après 637/8 - avant 659/60), peut-être pour des raisons politiques, dut céder la place à son archidiaque Drauscus (659/60 - après 667) qui a appartenu à ce groupe d'évêques fortement influencé par le monachisme colombanien. Drauscus eut de bons rapports avec Ebroin ; en 666, il accorda un privilège à l'abbaye de Notre-Dame, fondée par le puissant maire du palais.



Dès la fin de l'époque mérovingienne, quelques évêques remplirent, à côté de leur dignité épiscopale, la fonction de l'abbé de Saint-Médard. Warimbertus (après 667 - avant 683) fut le premier à réunir les deux charges, mais dut céder devant la résistance des moines hostiles à ce cumul de fonctions. Séparés sous Adalbertus (avant 683 - après 692), les deux offices furent à nouveau réunis sous Hugobertus au début du 8^e siècle. Cet évêque et abbé, en très bons termes avec la famille des maires du palais austrasiens, pourrait être Hugue, fils de Drogon et neveu de Charles Martel, à la fois évêque de Rouen, Bayeux et Paris et abbé de Jumièges et de Saint-Wandrille. Au plus tard pendant son épiscopat, probablement déjà pendant celui d'Adalbertus, le diocèse de Soissons subit l'ascendant des Pippinides.

La topographie religieuse du chef-lieu du diocèse, semblable à celle de beaucoup de « villes saintes » de la Gaule mérovingienne, montre l'opposition très nette entre les églises urbaines intra muros et les églises cimériales extra muros. Seule parmi les églises intra muros, l'actuelle cathédrale, dans l'angle Sud-Ouest de l'enceinte, pourrait remonter au Bas Empire. Dédiée à l'origine probablement à sainte Marie, elle fut placée, peut-être au début du 5^e siècle, sous le vocable des saints Gervais et Protais.

Plus ancienne peut-être, la basilique suburbaine des saints Crépin et Crépinien, construite sur une nécropole antique près de la grande voie Reims-Soissons, devint la sedes requietionis des premiers évêques. Près d'elle, l'église de Sainte-Thècle, fondée d'après la tradition par Principius, reçut le corps de celui-ci et de son successeur Lupus. A l'emplacement du futur monastère de Saint-Médard devait s'élever l'église de Saint-Georges où fut enterré Onesimus, évêque du Bas Empire. On peut supposer encore une origine paléo-chrétienne pour les églises de Saint-Christophe, devant la porte occidentale du castrum, et de Saint-Adrien sur la rive droite de l'Aisne, près de l'église actuelle de Saint-Vaast.

A côté de ces églises d'origine sans doute antique, bon nombre d'églises « cardinalices », principales paroisses du Moyen Age, doivent remonter à un âge reculé. Ainsi Saint-Etienne, lieu de sépulture de l'évêque Ansericus (+ 637/8), située près de la voie antique qui reliait Soissons à Laon, ou encore Saint-Julien près de la même route. Les églises au Nord de l'enceinte, Saint-Pierre, Sainte-Marie, Saint-Victor et Saint-Léger, au Sud-Ouest Saint-Remi, au Sud Saint-Martin semblent avoir été fondées au Haut Moyen Age. Saint-Jacques au Sud-Ouest du castrum et Saint-Pierre, près de

Saint-Crépin le Grand restent d'un âge incertain. L'église de Saint-Germain qui faisait partie du même ensemble de lieux de culte au Sud-Est de la ville, remontait peut-être encore à l'époque mérovingienne, ainsi que l'église dédiée à Saint-Quentin entre l'enceinte et le pont.

Parmi les trois abbayes urbaines ou suburbaines, la communauté établie près la « basilica sanctorum Crispini atque Crispiniani martirum » (6), restait en relation étroite avec l'église cathédrale. Lieu de sépulture du mérovingien Chlodobert, fils de Chilpéric, ce monastère semble avoir eu, très tôt, des contacts avec les premiers Carolingiens bien qu'ils n'apparaissent clairement qu'en 862 alors que l'abbaye est sous la direction de Louis le Bègue. Au plus tard à partir de 898, les comtes de Vermandois étaient les abbés séculiers de Saint-Crépin le Grand.

La basilique de Saint-Médard, fondée par Chlothaire I^{er} sur la terre du fisc de Croviacus et terminée par son fils Sigebert, placée d'abord semble-t-il, sous le vocable de Sainte-Marie, Saint-Pierre et Saint-Etienne, devint vite le centre de culte du royaume de Neustrie. Réformé vers 660 par la reine Balthilde, Saint-Médard, cité parmi les « seniores basilicae » (7), jouit des faveurs des Mérovingiens, puis des Carolingiens. Au plus tard depuis la direction de l'évêque-abbé Hugobertus, Saint-Médard resta en étroites relations avec la nouvelle famille régnante.

L'abbaye de Notre-Dame, fondée par Ebroin avant 666, située dans l'angle Sud-Est du castrum, comptait une église dédiée à Sainte-Marie servant aux moniales, une église Saint-Pierre (-au-Parvis) pour les clercs, une église Sainte-Geneviève pour les sœurs malades, en plus depuis les années 720 une chapelle Sainte-Croix et une chapelle d'âge incertain, dédiée au saint local Vodoalus. D'après le privilège accordé par l'évêque Drauscus en 666, l'abbaye observait la règle mixte de saint Colomban et saint Benoît, assurait la « laus perennis » et jouissait, en somme, des mêmes libertés que l'abbaye - modèle de Rebais-en-Brie. Peu après sa victoire de 687, Pépin a dû mettre la main sur la fondation d'Ebroin. Les litanies de Soissons, datant d'avant 745 et rédigées à Notre-Dame entre 788 et 794, quand Gisèle, la sœur de Charlemagne, dirigeait l'abbaye, soulignent les liens qui l'unissaient aux Carolingiens. Ils ne cessèrent définitivement qu'au 10^e siècle.

6. - Grégoire de Tours, *Hist. Fr.* V, 34, IX, 9 (MG SS rer. Mer. I, 240 sq., 423).

7. - *Vita s. Balthildis*, c. 9 (MG SS rer. Mer. II, 493).

Aux abbayes intra et extra muros firent pendant, depuis le 7^e siècle, quelques monastères ruraux fondés tous, semble-t-il, sur des terres royales : Brétigny, Choisy-au-Bac et Rethondes, Chézy-sur-Marne, Orbais et Morienval. Le christianisme pénétra le plat pays et suscita des fondations d'églises de plus en plus nombreuses. En 814, le réseau paroissial dans les pourtours du pagus Noviomagensis était relativement dense, comme l'indique l'énumération des paroisses lors du synode de

Noyon. Pour l'ensemble du diocèse, un recensement des patronymes donne la même impression : un nombre élevé d'églises rurales a dû être fondé à la fin de l'époque mérovingienne et sous les premiers Carolingiens. En plus, le tableau des patronymes révèle un réseau de relations culturelles qui liait le diocèse de Soissons à l'Aquitaine et l'Espagne, au bassin méditerranéen et le couloir du Rhône, à la Bourgogne et le centre de la Gaule, enfin aux diocèses voisins.